

---

Adresse de la société populaire de Champagne (Ain) qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et fait part de la célébration de la fête de l'Être suprême, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Champagne (Ain) qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et fait part de la célébration de la fête de l'Être suprême, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 135-136;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23596\\_t1\\_0135\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23596_t1_0135_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

20 livres il y a moitié d'avoine, feront les derniers efforts, ils se réduiront, s'il le faut, aux racines, et prendront sur leurs foibles subsistances pour parfaire ces contingens, et venir au secours de nos frères, de nos enfans qui versent leur sang pour nous.

Dépourvus de bestiaux, et dans le fort des travaux de la campagne, nous trouvons encore, mais difficilement des voituriers pour conduire les grains, farines, foins, pailles et avoines.

Il n'y a pas de sacrifices que nous ne fassions pour consolider votre ouvrage, pour conserver notre liberté.

Législateurs, vos travaux, vos veilles, votre dévouement redoublent notre amour, notre confiance en vous, restez à vos postes, veillez, nous vous en conjurons, sur des jours précieux à la nation, sur des jours qui ne vous appartiennent plus; continuez de déjouer les intrigues, n'accordez ni paix ni trêve, qu'après avoir rendu la liberté à l'univers et puni les tyrans dont l'existence outrage la nature. S. et F. »

SALOMON, JACOT, MARSAUT (*agent nat.*),  
RÉMOND [et 3 signatures illisibles].

## 7

**L'agent national près le district de Vezelise, département de la Meurthe, écrit à la Convention que les succès soutenus dans la vente des biens des émigrés annoncent le juste soutien du crédit public. 71 lots, estimés 90,868 liv. 15 s., ont été vendus 260,880 liv.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).**

## 8

**La société populaire de Cauterets, département des Hautes-Pyrénées, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement de ce qu'elle a mis la justice et la probité à l'ordre du jour; l'assure de son dévouement, et l'invite à continuer de frapper tous les nouveaux Catilina, et lui fait hommage d'un hymne à l'Être Suprême, composé par un de ses membres.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).**

[*Cauterets, 2 prair. II*] (3)

« Citoyens représentans,

Nous vous adressons le tribut de patriotisme dont brûlent plus que jamais les Républicains de Cauterets.

Placés aux extrémités de la République, nous avons appris que vous aviez mis à l'ordre du jour la

(1) P.V., XLI, 229. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> therm.; M.U., XLII, 41.

(2) P.V., XLI, 230.

(3) F<sup>17</sup> 1010 D, pl. 1, p. 3827.

justice et la probité; à ces mots qui étaient gravés dans nos cœurs, nous nous sommes réunis en Société populaire; que les satellites du tyran de Madrid tremblent, qu'ils n'approchent point de notre territoire car ils y trouveront la mort qui les attend.

Pères de la Patrie! Nous chérissons la Convention nationale; nous obéissons aux décrets qui émanent d'elle, nous lui jurons amour et union. Continuez à extirper les ennemis de la République; que la foudre de la justice frappe tous ces nouveaux Catilina, ces audacieux qui bravent les droits du peuple! Ne perdez jamais de vue le bien public; et nous, qui n'avons ni nobles, ni prêtres, ni aristocrates dans notre commune, libres comme l'air, au milieu des montagnes qui nous entourent, nous répèterons sans cesse le cri chéri de Vive la liberté! Vive la République, Vive les représentans du peuple. »

LABBAT (*présid.*), CAMUS (*secrét.*),  
LARRIEU (*secrét.*)

P.S. – Nous vous faisons passer une hymne à l'Être suprême, composée par un membre de la Société. »

### Hymne à l'Être suprême

Sur l'air : *J'ai peché dans mon enfance*  
ou : *Aussitôt que la lumière...*

« Adorons l'Être Suprême,  
Elevons vers lui nos cœurs;  
Avec tendresse il nous aime  
Il nous rend partout vainqueurs.  
Dieu puissant, reçois l'hommage  
Des fils de la liberté  
Qui détruisent l'esclavage  
Font régner la liberté

Le soleil, la terre, l'onde,  
Du firmament, la splendeur,  
Tout annonce dans le Monde  
Ton essence et ta grandeur :  
Dieu puissant, etc.

Sois l'appui de l'innocence,  
De l'homme, soutiens les droits,  
Appesantis ta vengeance  
Sur les tyrans et les rois.  
Dieu puissant, etc.

Que l'homme ravi contemple  
Les bienfaits de l'Eternel.  
Que l'univers soit son Temple,  
Et notre cœur, son autel.  
Dieu puissant, etc.

## 9

**La société populaire de Champagne, département de l'Ain, écrit à la Convention nationale qu'elle a frémi d'horreur en apprenant que deux pères de la patrie avoient couru les plus grands dangers de succomber sous le poignard parricide d'infames assassins; qu'elle rend grâces à la divinité tutélaire qui les a conservés; que, pour elle, elle maintiendra toujours à l'ordre du jour l'amour de l'ordre, l'obéissance aux**

lois et le précepte auguste de la fraternité; qu'elle désireroit être assez près de la représentation nationale pour lui servir de rempart. Représentans, dit-elle aussi, vous acheverez votre ouvrage et vous conduirez au port le vaisseau agité, mais impérissable de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Champagne, 17 prair. II] (2).

« Citoyens Représentans du Peuple,

Quand nous pensions que le génie de Brissot, d'Hébert et des autres monstres qui ont voulu déchirer les entrailles de leur mere, était rentré avec eux dans le tombeau; quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre qu'il était exhumé, et qu'il avait tenté de nouveaux forfaits.

Nous avons frémi d'horreur en apprenant dans nos montagnes que la Représentation nationale avait couru des dangers, et que 2 Peres de la patrie avaient failli expirer sous un poignard homicide.

Pitt, Cobourg, et vous lâches sectaires d'Hébert ! Quel crime vous reste-t-il maintenant à oser ?

Grace soient rendues à la divinité tutélaire de la République, à la sainte liberté qui veille sur nous du faite de la Montagne; nous n'avons pas des larmes à répandre sur la tombe de 2 nouveaux martyrs.

Jusques à quand le crime s'agitera-t-il ? jusques à quand aurons nous à redouter des évènements malheureux. Quand votre sagesse et votre infatigabilité assurent le triomphe de la liberté, faut-il que ses soldats lui soient ravés. Non, ce ne sera pas en vain, C.R. que vous aurez travaillé, ce ne sera pas en vain que les enfans de la patrie auront lancé la foudre sur les tirans de l'Europe, et que la trompette de la Liberté aura réveillé le genre humain de tant de siècles de létargie; vous achèverez votre ouvrage, et conduirez glorieusement au port le vaisseau agité, mais impérissable de la République.

Pour nous, C.R. nous nous occuperons constamment de maintenir à l'ordre du jour, l'amour de l'ordre, l'obéissance à vos oracles, et le précepte auguste de la fraternité.

Si nous avons quelque chose à désirer c'est d'être assez près de vous pour vous faire un rempart de nos corps.

Nous allons célébrer, même jour qu'à Paris, la fête de l'être suprême et le remercier de la protection signalée qu'il accorde à la République.

Vive la Montagne, vive la République. »

LYONNET (*Présid.*)  
[et 1 signature illisible].

## 10

**La société montagnarde de Cahors, chef-lieu du département du Lot, félicite la Convention sur les victoires remportées par nos frères d'armes, et des éloges par lesquels elle a immortalisé leurs triomphes.**

**Elle arrête en conséquence que, dans une fête solennelle, la commune de Cahors bénira**

**l'Être Suprême qui fait entreprendre de grandes choses et donne la force pour les exécuter; qu'elle y chantera la gloire de la République, la sagesse des législateurs qui la fondent et le courage des guerriers qui la consolident. Elle annonce que 4,000 liv. ont été déposées pour grossir le nombre des cavaliers qu'elle a déjà envoyés aux frontières; trois sont partis, deux autres partiront sous peu de jours pour sonner l'arrêt de mort des esclaves de la Castille et de leur imbécille despote.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Cahors, 19 mess. II] (2).

« Citoyens Représentans,

Les victoires remportées par nos frères du Nord, les éloges dont vous avez immortalisé leur triomphe, ont porté dans tous les cœurs l'enthousiasme des vertus républicaines.

A l'instant les portefeuilles se sont ouverts, et 4000 liv. ont été déposées sur le bureau pour grossir le nombre de cavalliers jacobins que la société a déjà envoyés sur les frontières.

3 sont partis, et dans ce moment une commission s'occupe de l'équipement de 2 autres qui sous peu de jours partiront pour sonner l'arrêt de mort des esclaves de la Bastille, et de leur imbécille Despote.

Demain dans une fête solennelle la Commune de Cahors benira l'Être Suprême, qui fait entreprendre de grandes choses, et donne la force de les exécuter; demain nous chanterons la gloire de la République française, la sagesse des Legislatuers qui la fondent, et le courage des guerriers qui la consolident.

Ouÿ ils periront ceux qui devoient dans leurs pensées les belles campagnes du territoire français ! Ceux qui calculoient leurs succès sur leurs crimes, leur triomphe sur nos discordes, leur conquête sur la trahison de nos chefs, ou l'indiscipline de nos soldats. La France à appelé la Liberté, la Liberté fera par elle la consolation du Monde.

Pour nous, nous renouvelons le serment d'être a jamais fidelles à l'unité et à l'indivisibilité de la République, de rester debout tant qu'il existera un tyran sur la terre, et de perdre la vie pour la liberté, plutôt que de la rachetter par l'esclavage.

Législateurs il nous reste un sentiment à vous repetter. Ne quittés votre poste que lorsque le bonheur et le repos de la terre vous inviteront à jouir des benedictions de tous les peuples. »

LAGARDE (*prés.*)  
[et 3 signatures illisibles].

[Extrait des délibérations, 18 mess. II]

Présidence de LAGARDE M<sup>re</sup>.

La séance est ouverte par le chant de l'hymne à la Liberté, et par une symphonie guerriere executée en honneur des triomphes des armées de la République sur les satellites des tyrans couronnés armés contre notre indépendance.

(1) P.V., XLI, 230.

(2) C 310, pl. 1211, p. 5.

(1) P.V., XLI, 230. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> therm. (2<sup>e</sup> (suppl<sup>t</sup>); J. Sa-  
blier, n<sup>o</sup> 1437; J. Fr., n<sup>o</sup> 658; M.U., XLI, 425.

(2) C 310, pl. 1211, p. 3 et 4.